



LIVRET D'INFORMATION

**à l'usage des candidats à un poste
d'enseignant de second degré à Mayotte**

Edito : Au milieu du gué

Depuis des années, le SNES-Mayotte demande des améliorations des conditions de séjour à Mayotte, nettement moins avantageuses que dans le Pacifique.

Ces améliorations concernent la durée des séjours – aujourd’hui limitée 2 ans renouvelables une fois – mais aussi le maintien d’une indemnité d’éloignement de haut niveau tout en instituant une indexation des salaires pour tous, titulaires comme non titulaires.

L’indexation des salaires est l’une des promesses du candidat François Hollande. Depuis le 17 janvier 2013, le principe de véritables négociations - qui s’étaleraient jusqu’à l’été, tant à Paris qu’à Mayotte - semble être accepté, sans que cela remette en cause l’acquis de l’indexation qui devrait courir depuis le 1er janvier 2013.

Bien évidemment, tout se jouera dans les négociations à venir et nous devons à nouveau établir un rapport de forces pour pouvoir peser dans les discussions. La mise en place de cette indexation peut signifier l’amélioration des conditions financières pour tous – et tout particulièrement nos collègues résidants – mais aussi une dégradation des rémunérations de 80% de nos collègues s’il y a baisse de l’indemnité d’éloignement.

Pour peser et être entendu, une seule solution : l’unité d’action ! Ce n’est qu’ainsi, sur ce dossier comme sur les autres que nous pourrions améliorer le sort de tous, au profit des différents agents... mais aussi du service public d’éducation de Mayotte qui manque cruellement de volontaires pour venir enseigner dans un département où beaucoup reste à construire !

Vous pensez demander – où vous venez d’obtenir - votre mutation à Mayotte, ce livret est destiné à vous fournir toutes les informations sur cette île, tant sur le plan de la vie courante que sur l’enseignement. Nous espérons qu’il vous éclairera et qu’il accompagnera vos démarches quand vous aurez décidé de nous rejoindre. Il a été élaboré par des enseignants qui connaissent le terrain et souhaitent faire partager leur expérience à tous.

Bonne lecture !

Sommaire

I/Vivre à Mayotte

- Climat
- Vie courante
- Sécurité sociale
- Logement
- Scolarité associative et privée

II/Education à Mayotte

- Les conditions d’enseignement
- Le projet éducatif du SNES
- Niveau et pédagogie, quel établissement choisir à l’intra ?

III/Etats des lieux

- Crise de recrutement, moyens financiers, violences
- Se syndiquer : Pourquoi ? Comment ?
- Les conditions de rémunération spécifiques à Mayotte

IV/Préparation de l'arrivée

- Déménagement : modalités...
- Administratif : aides, pense-bête...

Annexes

- Petite histoire de Mayotte
- Comparatif des rémunérations
- Listes des établissements scolaires associatifs et privés du 1er degré
- Numéros importants et liens Internet
- Coordonnées du SNES Mayotte

I/Vivre à Mayotte

Mayotte est le dernier département français, le 101^{ème}, situé dans l'Océan Indien. On y trouve un mélange culturel allant des traditions mahoraises aux passerelles malgaches et européennes. La population y est musulmane à 95%. Son lagon est un des plus beaux du monde, peuplé d'animaux tels que les dauphins, les tortues ou même des baleines. La faune et la flore sont tropicales et luxuriantes (ylang, mangues, papayes, bananes, manioc...et plein d'autres bonnes choses que dégustent les makis en toute liberté !) On y découvre des coutumes originales (salouvas, bangas, m'sindzano, m'biwi...).

Le climat

Le climat de Mayotte est tropical humide. Pour ceux qui ont vécu ou voyagent Outre-Mer, le point de comparaison le plus pertinent est la Guyane.

La saison humide (de novembre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter. Chiffres Météo France:

	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

Pour ce qui est des cyclones, nous sommes plutôt épargnés : ils se dirigent en général sur Madagascar qui nous protège (sauf exception tous les 10 à 20 ans environ).

La vie courante

L'île est de faible superficie (374 km²). Vous ne perdrez donc pas trop de temps d'une commune à l'autre ; cependant, l'augmentation du nombre de voitures sur l'île est la cause de nombreux et inlassables embouteillages en début et en fin de journée à l'entrée de l'agglomération à certaines heures en banlieue de Mamoudzou. (Exemple : pour aller de Tsoundzou à Majicavo à 6h du matin, il faudra compter 1h à 1h30).

Pour relier Petite-Terre et Grande-Terre on peut « barger ». Un terme local pour désigner le fait de prendre la barge ou l'amphidrome qui circulent toutes les demi-heures.

Depuis quelques années on note une forte augmentation de la délinquance : cambriolages en série, actes d'incivilité, agressions, viols... Il convient d'être vigilant et de prendre des mesures en prévision de tels actes selon les circonstances :

- Plage : Il est préférable d'aller se baigner sur certaines plages sans objets de valeur et en ne laissant rien de tentant dans les voitures. De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du Préfet...)

- Voitures : Vol peu prisé mais en développement. Dans tous les cas, ne laissez aucun objet dans un véhicule stationné !

- Deux roues : Très prisés. De nombreux vols même avec une multitude de cadenas. Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur. Les assurances à Mayotte refusent d'assurer ce risque ! Attention, les événements récents ont montré que les collègues circulant en deux roues étaient particulièrement exposés lors des caillassages et agressions.

- Les **cambriolages** sont un des grands points noirs de Mayotte. Ils s'accompagnent de plus en plus d'agressions à main armée... L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent ordinateurs (donc données informatiques), jusqu'à leurs vêtements. **Dupliquez vos données informatiques avant de venir** : trop de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

Mais que fait la police ?

Elle constate le plus souvent. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants et essentiellement attribués à la lutte contre l'immigration clandestine. Un policier affecté à Mayotte montera de grade s'il réalise un bon chiffre d'arrestations d'immigrés clandestins. Les vols ne sont pas une priorité. Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont aussi sous-dotées et ne peuvent souvent que constater les délits.

La pauvreté

L'augmentation régulière du Salaire Minimum (le SMIG a aujourd'hui presque rattrapé le SMIC métropolitain, voir <http://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htmU>) a permis une forte augmentation du niveau de vie.... mais pas pour tous ! (plus d'1/4 de la population vit sous le seuil relatif de la pauvreté). Dans tous les cas, nous sommes loin des standards métropolitains et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables bidonvilles sur les hauteurs de Cavani ou de Kawéni.

Le climat social

Les mouvements de grève sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendications statutaires ou de mouvements localisés dans un village (par exemple pour demander un plateau sportif). Des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île peuvent être paralysés. Le ton peut monter sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer...

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont près de 26400 expulsions qui ont été enregistrées en 2010! La mission parlementaire qui s'est rendue dans l'île en 2006 considère que les étrangers clandestins représentent désormais près d'un tiers de la population de Mayotte. Ils travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses.

Nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. Cette année nous avons été bien seuls pour dénoncer la chasse aux enfants de migrants... par des parents d'élèves jusque dans des classes de primaire et de maternelle !

Ravitaillement et prix

Le mouvement social contre la vie chère qui a paralysé l'île du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût très élevé de la vie à Mayotte.

La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés et appréciés par la population mahoraise (riz, huile, cartons d'ailes de poulets de 10kg à griller, cartons de blocs de viande congelée de 10kg à bouillir, boîtes de sardines à l'huile...).

En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est régulier, on trouve de tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de

l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de vie métropolitain atteignent des prix élevés.

Ne nous affolons pas! Malgré ces quelques désagréments du quotidien, il est possible d'avoir une vie agréable. Il existe un vaste choix pour les loisirs : clubs de sport (tennis, foot, judo, équitation, volley, basket, fitness, tirs, arts martiaux....), cours de danse (salsa, zumba, classique, contemporaine...), école de musique, cours de dessin, plongée... S'il n'y a pas de salle de théâtre ou de cinéma, le week-end est souvent animé : concerts de musique et soirées dansantes...

La sécurité sociale

Avant votre départ, contactez la MGEN pour transférer votre dossier au secteur extra-métropolitain. N'oubliez pas de faire cette démarche car elle n'est pas automatique et pourrait entraîner des soucis de remboursement, car à Mayotte il n'existe pas le tiers payant, on avance tous les frais médicaux.

L'adhésion des collègues à la caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est gérée par la MGEN, qu'ils soient adhérents ou pas.

MFP Mayotte

88 rue Albert Einstein

C592103

72021 Le Mans Cedex

Tel : 02 43 39 15 67

Mail : mfpmayotte@effigie.fr

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière. Pour les pathologies les plus graves, il est vivement conseillé de vous assurer de l'existence de spécialistes sur place !

Le logement

C'est l'une des grandes difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1 000 euros pour un T4, et entre 750 et 950 euros pour une maison de la SIM située en brousse.)

La Société Immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt. L'avantage est que l'on peut visiter les quartiers sur internet.

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités :

- Vous pouvez obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises: ce n'est pas parce que vous paierez 1000 euros/mois que vous n'aurez pas à bricoler. Electricité et plomberie sont les points faibles de beaucoup de logements. Attention aux compteurs électriques non sécurisés !

Il existe d'autres agences de location, elles accroissent leur parc locatif d'années en années (voir annexes).

Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc.).

Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation ou aux immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement le plus vite possible. Très souvent, les enseignants se logent comme ils peuvent la première année en attendant le départ de collègues qui ont la bonne maison.

Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre nid douillet. Outre la maison, vous pourrez avoir de l'électroménager ou une voiture à des prix corrects selon votre interlocuteur. Beaucoup d'enseignants peu prévoyants restent bloqués dans les quelques hôtels de l'île très longtemps à leurs frais.

Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

La scolarité des enfants

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

L'enseignement primaire public

Les petits ont normalement cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige toutes les écoles publiques à faire des rotations : une classe le matin, l'autre l'après-midi.

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question. A en croire les collègues qui enseignent en sixième, certaines fonctionnent mieux que d'autres. Impossible de dresser une liste, il faut être vigilant.

L'enseignement primaire privé

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale ! Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi leurs enfants dans ces structures.

Attention, il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente.

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et **tous** y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez une liste des crèches et écoles privées ou associatives en annexe.

II/ L'éducation à Mayotte

Les conditions d'enseignement

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Le matériel pédagogique devenu courant par ailleurs est ici souvent absent ou obsolète ; l'utilisation des TICE relève dans la plupart des établissements du vœu pieux. Le SNES ne cesse de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de chaque établissement. La situation est très variable d'un établissement à l'autre, voire d'une matière à l'autre : il faut tout l'engagement des collègues pour arracher ces améliorations pour vous... et les collègues qui vont suivre.

Les conditions de travail elles-mêmes sont difficiles: la chaleur (très peu d'établissements sont climatisés) et le bruit entraînent rapidement une fatigue importante.

Les élèves également sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt. Il faut ajouter à cela une restauration scolaire rare et, quand elle existe, insuffisante (pas de service de cantine). Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française, qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des Mahorais : à la maison, ils parlent le Shimaoré ou le Shibushi (malgache de Mayotte).

L'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans dans le public n'en est encore qu'à ses débuts, et l'état catastrophique du primaire (constructions scolaires en retard entraînant un système de rotations, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés, instituteurs peu ou mal formés....) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

En revanche, les faiblesses de niveau n'influencent pas négativement le comportement des élèves, du moins en brousse, mais les élèves de collège de l'agglomération de Mamoudzou, où les problèmes sociaux sont décuplés, peuvent être très difficiles. La modernisation accélérée de l'île va de pair avec une destructuration de la société traditionnelle qui n'est pas sans affecter la relation entre les jeunes et les adultes... et rappeler la situation des quartiers défavorisés de métropole.

Le projet éducatif du SNES

Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse de la situation locale: nous ne pouvons nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations (dernière académie pour les tests nationaux d'entrée en 6ème). Nous sommes atterrés par le taux de réussite des bacheliers Mahorais dans les études supérieures (seulement 6% des jeunes obtiennent un niveau bac + 2 au bout de trois ans).

Le cycle d'entrée en collège nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègues possèdent et qui restent non utilisées. Une sixième en deux ans serait aussi une solution pour beaucoup d'élèves qui ne maîtrisent ni lecture ni calcul à leur entrée au collège.

Les programmes de certaines disciplines devraient être adaptés au contexte local (Histoire-Géographie notamment), même si nous considérons toutefois qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte doit se rapprocher des dispositifs de l'éducation prioritaire. C'est exactement le contraire qui est en train de se passer : les classes à moyens spécifiques sont supprimées une à une... et les effectifs par classe ne cessent d'augmenter !

Le gonflage artificiel des résultats aux examens doit être abandonné. Il est source de désillusion pour les élèves et pour leur famille. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STMG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire ne saurait pallier à un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières Commerce, Secrétariat et Comptabilité accueillent la majorité des élèves (est-ce à cause de leur faible coût?). Une forte proportion de jeunes entre en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu une place en Bac Pro et BEP. Par ailleurs, l'enseignement professionnel est très limité en choix de filières et manque cruellement de moyens matériels.

Mutations intra et vœux d'établissements

Les particularités de l'intra à Mayotte

Vous êtes nommés à l'inter, vous devez formuler vos vœux intra. Tout d'abord, il faut savoir qu'une fois nommé en poste dans l'île, vous ne pourrez effectuer qu'une seule mutation durant votre séjour. Nous nous sommes battus pour obtenir que cette mutation à l'intérieur de Mayotte soit bonifiée afin de permettre aux collègues mal servis d'améliorer leur mutation en cours de séjour (sans remise en cause de l'ancienneté globale dans le poste qui sera de 4 ans à votre départ).

Les communes de Mayotte sont très étendues géographiquement. Les rapprochements de conjoints (n'exerçant pas dans le même groupe de communes) sont donc bonifiés sur le vœu « Commune », et pas seulement sur le vœu « groupement de commune ».

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

En premier lieu, n'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affecté dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le refuser; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements !

Vos vœux

Il existe actuellement 18 collèges et 10 lycées (4 pour l'enseignement professionnel, 6 pour l'enseignement général) qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages.

Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques !

a) Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou et environs sont très citadines et concentrent la

quasi-totalité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons -si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge- de demander en priorité ces communes. Mais les embouteillages, le bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par les changements de comportements. Ces communes sont difficiles à obtenir car demandées par tous les collègues. Il est rare d'y accéder en début de séjour ou de carrière.

b) La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi...) offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou (1/2 heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier, et à partir de cette région, les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une heure.

c) La région de Sada est aussi au centre, mais les services y sont quasi-inexistants. Pharmacie, médecin et infirmiers sont présents. Quelques commerces permettent de dépanner, mais pour le gros des besoins il faudra se rendre à Mamoudzou (45 minutes). Les nombreuses plages du Sud et quelques structures touristiques permettent la détente. Les élèves y sont d'un niveau correct.

d) Le Nord-Ouest est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le Nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont spartiates. Le Nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à Dzoumogné et Mamoudzou à une heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de base) et les coupures d'eau ou d'électricité n'y sont pas rares. La SIM n'y est pas implantée. Pour vous loger, il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge, il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du Nord de l'île.

e) Le Sud: pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandré, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers. Le point négatif se situe au niveau du ravitaillement. Il faut prévoir de faire le plein régulièrement à Mamoudzou (même si une supérette est ouverte à Malamani). Vous y trouverez toutefois les plus belles plages et de nombreux restaurants. Comptez une heure de trajet pour vous rendre de Kani-Kéli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Si vous ne le faites pas, l'administration pourra le faire pour vous par la procédure d'extension qui pourra alors vous nommer n'importe où sur l'île. Seul le barème permettra de départager les collègues.

Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : mayotte@sned.edu . Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.

III/Etat des lieux

Crise de recrutement

La crise de recrutement actuelle (près de 500 contractuels recrutés cette année) ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le vice-rectorat prennent la mesure de la situation. Il s'agit d'inciter les collègues à venir participer à l'indispensable effort de construction du département par l'éducation, en améliorant leurs conditions de séjour et d'enseignement.

Pour cela, il faut que le Ministère adapte très vite sa gestion des personnels à ce nouveau statut départemental. Il est indispensable que la gestion des personnels ne dépende plus du bon vouloir des autorités locales et que, comme dans tous les autres DOM, chaque collègue puisse participer au mouvement inter-académique dès la 1^{ère} année de son séjour sur l'île, ou au contraire prolonger son séjour sans l'aval de sa hiérarchie au-delà de 2 ou 4 ans... mais aussi qu'un minimum de dialogue social soit instauré. Il faut aussi cesser la guérilla de chaque nouveau vice-recteur sur le congé administratif. Il faut que le coût de la vie soit pris en compte pour que le taux d'indexation ne soit pas bradé et que la sécurité de chacun, dans ses biens comme dans son intégrité physique soit assurée.

Se syndiquer au SNES

Avec près de 400 syndiqués, 70% des élus aux CAPL, 65% au CTP, le SNES-FSU est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative de l'île, tous secteurs d'activité confondus**. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

Au vu l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.

Lors des années passées nous avons lutté :

- ~ Pour le maintien du congé administratif;
- ~ Pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île;
- ~ Pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales;
- ~ Pour le libre choix de départ (en 1^{ère} et 3^{ème} année) ;
- ~ Pour le paiement rapide des différentes indemnités ;
- ~ Pour la mise en place de l'indexation des salaires;
- ~ Contre l'arbitraire rectoral, notamment au sujet des cas de non-renouvellement de certains collègues au bout de 2 ans;
- ~ Pour la mise en place d'une bonification lors du mouvement intra-académique en fin de séjour pour pouvoir rentrer en métropole dans de bonnes conditions ;
- ~ Pour la facilitation de l'obtention du statut de résident pour ceux qui le désirent.

- ~ Pour la création de congés de formation pour les titulaires et les non titulaires
- ~ Pour la création d'un barème de Hors-classe des certifiés limitant l'arbitraire

En outre, comme en métropole, nous contrôlons efficacement la régularité des opérations de mutation et de promotion lors des commissions administratives paritaires. Nos interventions sont nombreuses et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

Défendez la profession ! Syndiquez-vous au SNES

Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE DECRET n°96-1028 du 27 novembre 1996

Depuis 1996, nos conditions de séjour n'ont cessé d'être remises en question :

- 1996 : suppression du congé administratif d'un an pour 2 séjours; il est abaissé à 2 mois.
- 1997 : taxe de 2% pour la C.P.S. (Caisse de Prévoyance Sociale) sur les salaires et l'I.E. C'est seulement depuis peu que nous avons obtenu de siéger au conseil d'administration de cet organisme, comme les textes nous y autorisent.
- 1998 : les remboursements de loyers qui nous sont accordés deviennent imposables. La prise en charge du déménagement intermédiaire en cas de mutation interne est supprimée.

Mais le billet d'avion et l'IFCR aller sont désormais pris en charge à 100% (au lieu de 80%).

- 2000 : obligation pour le conjoint et la famille du fonctionnaire de voyager en même temps pour le billet inter-séjour comme pour le départ définitif.
- 2001 : quasi-suppression du congé administratif par une simple lettre au vice-recteur. Après trois semaines et demi de grève, le Vice-Recteur accepte un délai de quatre semaines pour le départ définitif, le congé administratif commençant le jour du départ.
- 2006 : le vice-rectorat veut obliger les collègues en fin de séjour à quitter l'île dès le 8 juillet, éliminant ainsi de façon déguisée le congé administratif: les collègues n'auraient plus que 5 jours de congé (8 juillet + 2 mois = 8 septembre).
- 2009 : Restriction du Vice Rectorat sur les départs en fin de 1^{ère} ou de 3^{ème} année.
- 2010 : Remise en cause par le vice-rectorat des stop-over et départ du congé administratif au premier jour des vacances, quelle que soit la date effective du départ de l'île.

Cette politique de régression est générale en outre-mer... comme ailleurs. Ainsi, l'indemnité d'éloignement a été supprimée vers la plupart des DOM et le droit à l'IFCR sans cesse rogné.

a) Le transport

Le Ministère prend désormais en charge 100% du prix du billet pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, il faut justifier de 2 ans (pas nécessairement consécutifs) d'ancienneté en métropole ou **dans le même DOM**. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage! Une régression récente et supplémentaire de notre situation.

Le SNES demande que le ministère prenne en charge les billets de tous les collègues nommés sur l'île, quelle que soit leur ancienneté. Rappelons qu'avec la crise de recrutement, de plus en plus de collègues néo titulaires sont nommés à Mayotte, ce qui leur coûtera environ un mois de salaire !

b) L'Indemnité Forfitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.) ou, plus trivialement, indemnité de déménagement.

Vous devez demander cette indemnité dans l'année de votre affectation, sinon vous n'y avez plus droit. Elle sera payée à 100% par votre académie d'origine. Mais quand??? Dès que vous recevez votre arrêté de mutation, prenez contact avec le bureau concerné, car les retards de paiement sont de plus en plus fréquents et peuvent se prolonger sur une année ! Seule condition, justifier de 2 ans d'ancienneté consécutives dans la fonction publique en métropole ou dans le même DOM. !

Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements).

Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

Attention,

- les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement, n'auront pas droit d l'IFCR.
 - le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée :
 - 1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340 (soit à ce jour 17 835€/an)
 - ou
 - 2 - les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340 (soit à ce jour 62 422,5 €/an).
-

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté ou d'origine.

c) L'indemnité d'éloignement (I.E.)

Le montant de l'indemnité d'éloignement est fixé à vingt-trois mois du traitement indiciaire de l'agent, après déduction des retenues pour pension civile, des cotisations sociales **et** addition de la situation familiale.

L'indemnité d'éloignement est calculée sur l'indice de rémunération et la situation familiale (10% de plus pour le conjoint et 5% pour chaque enfant à charge).

Ces 23 mois correspondent à un séjour de 2 ans renouvelable une fois (donc 2 séjours pour 4 ans, soit 2 fois 23 mois)

L'IE est payée de la manière suivante :

- La première partie, correspondant à 11,5 mois, est payée un mois avant l'installation du fonctionnaire à Mayotte.
- La deuxième partie (23 mois) est payée avec un à deux mois d'écart à la fin du premier séjour. Cela correspond donc aux années 2 et 3.
- La dernière partie (11,5 mois) est payée l'année 4, avant le départ.

Attention, beaucoup d'académies tardent à payer pour de nombreuses raisons. C'est évidemment le retard de paiement de la 1^{ère} partie correspondant à l'installation à Mayotte qui handicape le plus les enseignants. Le SNES Mayotte veille et entreprend des demandes pour les collègues lésés par l'intermédiaire du SNES-HDF et les camarades des S3 des académies concernées.

N'attendez pas, dès votre arrivée, prenez contact avec le SNES Mayotte

si vos indemnités n'ont pas encore été payées !

Il faut savoir que, régulièrement, cette indemnité est menacée de fiscalisation. Pourtant, en métropole, le Conseil d'Etat a statué : l'IE est bien une indemnité, donc elle n'est pas fiscalisable.

d) Le congé administratif

En 1996, avec le nouveau décret, le congé administratif est passé de 1 an (pour deux séjours) à 2 mois. Or, depuis cette date, la mise en œuvre de ce congé pose problème, car l'administration tente d'en réduire l'application en profitant de l'ambiguïté de certaines formules. Pourtant, dans l'article 4, il est dit que les enseignants ont droit à un congé administratif de 2 mois « *en plus du congé annuel de droit commun* », donc après les grandes vacances.

e) Des réintégrations problématiques

Vous perdrez toute ancienneté de poste en venant à Mayotte. Cependant, vous pourrez si vous le souhaitez réintégrer votre académie d'origine, sans condition. Au mouvement intra, vous bénéficierez dans la plupart des académies d'une bonification de 1000 points, mais uniquement sur tout poste restant dans le département d'origine. Pour l'ensemble des vœux, l'ancienneté prise en compte sera au maximum de quatre ans (2 séjours). Cette mesure, soumise à un arrêté rectoral, n'a pour l'instant jamais été remise en cause.

Le SNES revendique des conditions de réintégration plus favorables (bonification de réintégration sur des vœux moins larges : groupe de communes, par exemple). Notre demande d'allongement des séjours permettrait aussi de meilleures réintégrations.

f) Les bonifications retraite

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. A Mayotte, cette bonification est de 0,5 (deux années travaillées reviennent à trois cotisées).

La nouvelle loi sur les retraites prévoit que ces bonifications n'entreront plus dans le calcul de la surcote. Ainsi, les personnels qui, grâce à ces bonifications, sont susceptibles d'avoir un nombre supérieur d'annuités, n'en verront pas l'effet financier. Cumul au départ à 62 ans imposé, c'est la double peine !

La menace pèse à nouveau sur les bonifications. Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites.

IV/ Préparer son arrivée

Le déménagement

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil: prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée. Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil général de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

Qu'emporter ?

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement : moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un avis médical professionnel.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place: vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe, car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Si vous êtes un adepte de l'informatique, vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention, un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables, vu le peu de fiabilité de la distribution électrique par l'E.D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ADSL à Mayotte est présente depuis avril 2012. Seules quelques zones du Sud de l'île ne sont pas encore bien desservies.

SFR , Orange et Only sont les trois opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure. Comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand chose sur place.

Emporter la voiture ?

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (affectation sur deux, voire trois établissements, domicile éloigné du lieu de travail...). Le réseau routier est par endroits en (très) mauvais état. Amateurs de deux roues : attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes, et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres : une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupations (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées.

Quelles démarches AVANT le départ ?

Consultez le livret d'accueil du Vice-Rectorat pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations; contactez la MGEN, et les différents services fiscaux.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander le paiement de l'indemnité d'éloignement (IE) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

Lorsque vous déposez vos demandes d'IE et d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration. Ces deux indemnités doivent être payées avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet. Relancez la DAF de votre Rectorat si ce n'est pas le cas!

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation.

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre **certificat de cessation de paiement** au vice-rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle vous sera demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte.

Sachez que certains collègues se retrouvent dans une situation financière désespérée en arrivant à Mayotte, parce qu'ils ne sont pas payés durant quelques mois (le certificat de cessation de paiement n'est

pas parvenu au vice-rectorat de Mayotte) ou/et parce que leurs IE et IFCR ne seront pas versées avant des mois (dans le pire des cas, mars/avril de l'année suivante).

Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.

ATTENTION AUX FRAIS D'INSTALLATION

Prévoyez une somme d'argent conséquente pour couvrir vos premiers frais (2 mois de loyers pour la SIM ; frais d'hôtel, assurances, automobile, mobilier...).

Attention, le versement de la première partie de l'IE et de IFCR tarde, et les avances sur salaire (qu'il faudra de toute façon rembourser dans les 6 mois) donnent souvent une fausse impression de richesse.

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

ANNEXE I

Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII^e et VIII^e siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX^e siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien.

Avec le déclin de la présence malgache aux XII^e-XIII^e siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI^e siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. A cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie: les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.

Les guerres et troubles du XVIII^e siècle amorcent un important déclin démographique : la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII^e siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX^e siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce. L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores, auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comoriens. Dès lors le statut de l'île s'oriente vers la départementalisation, avec en parallèle une hausse des dépenses de l'état pour améliorer le niveau de vie de sa population, située parmi les plus faibles d'outre-mer.

Mayotte comptait en 2012, 212 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent à la Réunion ou en Métropole.

ANNEXE 2

Petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM

	Durée du séjour	Indexation	Indemnité d'Eloignement (par séjour de 2 ans)	TOTAL sur 2 ans salaires + indemnités	TOTAL sur 4 ans salaires + indemnités	Indemnité de résidence	Congés administratifs
MAYOTTE (DOM)	2 années scolaires (renouvelable)	néant	23 mois nets	47 mois	94 mois	0%	2 mois presque entièrement confondus avec les vacances scolaires
WALLIS et FUTUNA (COM)	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	Idem (2 mois confondus)
NOUVELLE CALEDONIE (COM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	2 mois mais délai de 21 jours pour partir du territoire
POLYNESIE (COM)	2 années scolaires (renouvelable)	1 85 à 2,06	10 mois brut	de 54,4 à 59,44 mois	de 108,8à 118,88 mois	3% indexée	2 mois mais délais de 14 jours pour partir du territoire... avant une nouvelle offensive confondus)
St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8 mois	0%	Idem (2 mois confondus)

NB : le tableau ci-dessus ne fait pas mention des remboursements de loyer, très faibles à Mayotte, car le loyer plafond est resté fixé depuis 1995 à 450 euros,, sans commune mesure avec les loyers réels

ANNEXE 3

LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

LIEU	CRECHE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Petite Terre	- Les Beaux Enfants (Pamandzi) : 0269 60.07.43	- APEEM (Dzaoudzi) : 0269 60.07.34 - Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Les Pitchounes (Pamandzi) : 0269 60.04.96	- Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Jadessiane (Dzaoudzi) : 0269 60.06.11 - Mongome (Pamandzi) : 0269 60.12.59
Mamoudzou et environs	- Les Beaux Enfants (Mamoudzou) : 0269 61.09.00 = Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23	- AMPE (Mamoudzou) : 0269 61.16.58 - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 - Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23 - Oulingo Mayaya (M'Tsapéré) : 0269 61.33.14 - Terre d'Epices (Passamainty): 0639257004 - Fleur d'Ylang(Tzoundzou2) : 0269 60.36.59	- Les Roussettes (Mamoudzou) : 0269 61.26.21 - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82 - Vanille Chocolat (Kaweni) : 0269 61.71.99 - Les Flamboyants (Majikavo) : 0269 61.55.17 - Je Veux Savoir (Majikavo) : 0269 62.39.04 - Frimousse (Kavani) : 0269 61.24.98 - Fleur d'Ylang (Tzoundzou 2) : 0269 60.36.59
Centre	= Kara Raouki Titi (Combani): 0269 62.43.17 = Owa Zaza (Sada)	= Kara Raouki Titi (Combani): 0269 62.43.17 = Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71	= Nyamba (Combani) : 0639 69.46.71 = Pomme Cannelle (Combani) : 0269 61.77.31
Nord			
Sud	= Crèche parentale (Kani-Keli)	= Pain d'Epices (Bandré) : 0639 25.80.73	= Les Terrasses (Chirongui)

ANNEXE 4

Petit annuaire des numéros utiles

- Vice- Rectorat : B.P. 76 , 97600 Mamoudzou

Tél. standard : 02 69 61 10 24 / Fax : 02 69 61 09 87

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- Préfecture : Mamoudzou : 02-69-63-50-00 / Dzaoudzi : 02-69-60-10-54

- EDM : Electricité de Mayotte - BP 333 - 97600 Mamoudzou

Tel : 02-69-62-96-80

<http://www.electricitedemayotte.com/>

- SOGEA : ZI de Kawéni - BP22 - 97600 Mamoudzou

Tél : 0269 61 11 42 - Fax : 0269 61 13 77 - contact@sogeamayotte.com

<http://www.sogea-mayotte.com/>

- Orange : <http://mayotte.orange.fr/>

- SFR : <http://www.sfr-mayotte.com/index.jspz>

*** Agences immobilières :**

- SIM : Société immobilière de Mayotte, Place Mariage, 97600 Mamoudzou

Tel : 02-69-61-11-13

<http://www.sim-mayotte.fr/>

- Agence de l'île : 02-69-61-60-60

<http://www.agencedelile.net/>

- MPL : 06-39-04-04-76

<http://www.mpl-immobilier.com/>

ANNEXE 5

Le SNES Mayotte à votre service

Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 8h à 11h30 et de 13h à 17h Rendez-vous personnalisés possibles en dehors de ces horaires.

SNES Mayotte

Lotissement les trois vallées, 110 résidence Bellecombe, 97690 MAJIKAVO LAMIR

Tel : 02 69 62 50 68 (le mercredi)

E-mail : mayotte@sn.es.edu

site : <http://www.mayotte.sn.es.edu>

À votre demande, nous nous déplacerons dans vos établissements, notamment à l'occasion d'une heure d'information syndicale.

Membres du bureau bénéficiant d'une décharge partielle de service :

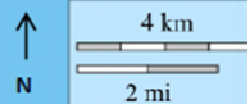
Thierry WUILLEZ, co-secrétaire général 06 39 69 87 63

Josiane WITKOW, co-secrétaire générale 06 39 69 87 61

Chedlia El FALAH, co-secrétaire générale adjointe, en charge du secteur emploi (mutations, carrières...) 06 39 69 91 93

Patrick FORNECKER, co-secrétaire général adjoint, en charge de l'animation des S1... 06 39 69 91 90

Pour vos questions, nous vous remercions de privilégier le contact par courriel et d'utiliser les numéros de téléphones portables ci-dessus aux horaires usuels



- Légende:**
- Collège
 - ▼ Lycée polyvalent
 - ▼ Lycée professionnel
 - ▼ Lycée agricole
 - ☺ Permanence du SNES

